



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-429

Version PDF

Ottawa, le 18 juillet 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	373	le 13 juin 2011
Bell Canada	7315	le 13 juin 2011

Secrétaire général